TRIBUNE DE GENÈVE

Genève et Région

AFP

UN POLAR EN MARGE DE LA JUNTE

CINÉMA «Dans ses yeux» a remporté l'Oscar du meilleur film étranger. Alors qu'en Argentine, on mijote un putsch. Page 37

LAURENT GUIRAUD

CHANSON Le duo Extrêmes Suisses s'affiche sur YouTube. Succès! Page 27

La Constituante implose sur le droit au logement

L'assemblée a suspendu ses travaux hier soir, faute de quorum, la gauche ayant claqué la porte.

La droite avait biffé le droit au logement, l'égalité des sexes et l'alinéa sur les discriminations.

MARC MOULIN

On ferme! La Constituante a levé séance hier soir deux heures plus tôt que prévu, faute d'élus en suffisance. La gauche a refusé de siéger: quelques élus de droite étant absents, le quorum n'était pas atteint. Durant l'après-midi, la majorité de droite a tenu sa promesse d'élaguer la liste de droits fondamentaux, jugée pléthorique, écrite en commission.

Avec l'aide du MCG, la majorité de droite a notamment biffé le droit constitutionnel au logement, adopté à l'unanimité en huis clos, et voté par le peuple en 1992. Alors que l'Avivo avait déjà claqué la porte, les élus ont approuvé, par 34 oui, 18 non et 2 abstentions, un amendement du MCG Patrick Dimier énumérant

«Le droit au logement a été voté par le peuple: je doute qu'il souhaite l'enlever»

THIERRY TANQUEREL, CONSTITUANT SOCIALISTE

Le droit constitutionnel au logement passe à la trappe. La plénière de la Constituante préfère se passer de cette spécificité genevoise, votée par le peuple en 1992. Pour la majorité, il est plus efficace de faire du logement un but social de l'Etat. (L. FORTUNATI)

les buts sociaux de l'Etat, tels que le logement ou la formation.

Des buts et des moyens

Ce texte précise que ces buts sont à poursuivre en fonction des moyens disponibles, et sans qu'aucun droit ne puisse en être déduit. Il remplace quatorze thèses de la commission, dont l'emblématique droit au logement, mais aussi, par exemple, l'alinéa prévoyant un droit à la formation jusqu'à 18 ans ou celui ancrant les allocations familiales.

«Nous sommes las des promesses, argue Pierre Kunz. Le pseudo-droit au logement figure depuis vingt ans dans la Constitution et on n'a jamais vu une telle pénurie! Nous ne supprimons rien: nous formulons autrement, en privilégiant l'action.» Le radical s'engage à reprendre le thème en abordant les tâches de l'Etat. Lequel devra notamment prévoir un logement pour tout nouvel emploi. «Charger l'Etat d'une mission est plus incitatif», renchérit le libéral René Koechlin.

La décision est vécue comme une provocation par la minorité de gauche, incluant l'Avivo et les associatifs: «On court-circuite le débat sur quatorze thèses en un seul vote, proteste Thierry Tanquerel (PS). Le droit au logement a été voté par le peuple: je doute qu'il souhaite l'enlever!» La polémique porte aussi sur le respect du travail d'un an de la commission. Son rapporteur, Cyril Mizrahi (PS), rappelle que certaines thèses écartées ont remporté des majorités claires, voire l'unanimité. L'UDC Soli Pardo note que certains alinéas étaient disputés et que le principe du catalogue exhaustif était controversé.

Auparavant, les propositions des commissaires sur l'égalité des sexes et l'interdiction des discriminations avaient été biffées. L'assemblée n'a gardé qu'un alinéa stipulant que «toutes les personnes sont égales en droit et en fait». Elle a par contre maintenu quatre thèses sur les droits des personnes handicapées.

Assemblée en crise

La plupart des votes ont été marqués par le même rapport de force entre deux blocs hermétiques. La promesse de dépasser les clivages partisans semble caduque! Président de séance, Jacques-Simon Eggly juge que tout le déroulement s'est avéré démocratique, avec des votes à la clé. «L'affaire s'est polarisée sur les droits fondamentaux, un point névralgique, jauge le libéral. On ne s'étripera pas autant sur l'organisation du gouvernement.»

Mais, pour la minorité, l'amendement Dimier empêche de discuter certaines thèses et violerait donc le règlement. Au-delà, la majorité est accusée de manquer de fair-play en sabrant le travail de la commission. Son président, le socialiste Maurice Gardiol, a rendu son mandat. «C'est désormais à la majorité de voir si elle veut un projet qui puisse passer devant le peuple», glisse l'associatif Yves Lador.

www.tdg.ch Constituante: participez au sondage: «Le droit au logement est-il un droit fondamental?»

Encre bleue

Barricades de mai

C'est un passage qui relie le chemin Beau-Soleil et l'avenue Louis-Aubert.

Parcelle privée, il dépend de l'immeuble 6-8-10 niché au chemin de Normandie.

Il y a dix ans, des parents de l'artère Beau-Soleil en avaient demandé le libre accès afin que leurs enfants, qui fréquentent l'Ecole Peschier, rejoignent en toute sécurité la patrouilleuse scolaire qui les attend à l'avenue Louis-Aubert.

Niet! Le propriétaire de l'immeuble ayant refusé, des doubles de la clé des deux portails clôturant le passage ont circulé. Les écoliers ont ainsi pu emprunter ce couloir en toute quiétude.

Mais voilà: depuis peu, la grille côté Beau-Soleil a été soudée et surmontée de... barbelés! Les petits qui vivent sur ce versant sont désormais obligés de faire tout un détour par des voies moins sûres pour retrouver la patrouilleuse scolaire. Même les locataires de l'immeuble, à qui ce passage est dévolu, ne peuvent plus sortir par le portail Beau-Soleil et rejoindre le jardin des Falaises. Pour ceux qui emmenaient leurs toutous faire leurs besoins dans le parc à chiens aménagé là, bonjour le tour du monde pour y arriver!

Les habitants du 6-8-10 Normandie n'ont reçu semble-t-il aucun avis de la régie Bory justifiant la fermeture de cet accès. A la demande de certains, elle a répondu que la clé des portails ouvrait le garage et qu'il y avait eu des dégâts. Alors pourquoi ne verrouiller qu'un côté et pas l'autre? Bizarre, non? Bref, à qui profite cette décision? Ni aux enfants ni aux habitants.

Tant qu'à barricader son territoire, le proprio devrait construire une fortification!

Julie

http://julie.blog.tdg.ch

Amendes non payées: Eric Stauffer veut séquestrer les véhicules étrangers

Le MCG dépose un projet de loi qui vise à envoyer à la fourrière les automobiles des mauvais payeurs.

«Lorsque le contrevenant résidant à l'étranger a un arriéré d'au moins trois contraventions, son véhicule est saisi et mis en fourrière jusqu'au paiement des arriérés et des frais administratifs.» Telle est la solution préconisée par Eric Stauffer pour résoudre le problème des automobilistes qui ne s'acquittent pas de leurs amendes. Et par «étranger», il entend évidemment en priorité les travailleurs frontaliers.

Si le Mouvement citoyens genevois (MCG) dépose aujourd'hui ce projet de loi, c'est parce que, dans le cadre du travail de la Commission des finances, Eric Stauffer a découvert des statistiques sur le nombre d'amendes impayées.

Selon le député, cité par *Le Matin Dimanche*, le Département de la sécurité et de la police aurait indiqué que sur les 97 504 amendes notifiées en 2009 à des automobilistes de l'Ain et de la Haute-Savoie, seules 37 911 ont été payées. Pour lui, pas de doute, il faut sévir. Le Service des contraventions ne dénombre toutefois en 2009 qu'environ 50 000 affaires de contraventions notifiées. Mais une affaire peut correspondre à plusieurs infractions.

Quoi qu'il en soit, les méthodes utilisées par Eric Stauffer au sein du Grand Conseil commencent à agacer: «M. Stauffer utilise un document préparatoire transmis en vue de la séance de la Commission des finances de mercredi, consacrée aux comptes du Département de la sécurité, explique Christian Bavarel, le président de cette dernière. Le risque, c'est que nous allons perdre toute possibilité de travailler en amont.»

Eric Budry

PUBLICITÉ